

PROJET ASSOCIATIF

2020-2024



SOMMAIRE

Avant-propos	3
Notre histoire	5
Nos valeurs	7
Nos engagements	9
L'association et son organisation	10
Les objectifs prioritaires par période 2020-2024.....	13
Conclusion	15

AVANT-PROPOS

Faire du projet associatif une référence partagée, un outil fédérateur, c'est le choix qui a présidé à l'élaboration de ce document.

Il précise la vocation première de l'Association ESSOR, à savoir : l'accueil, l'accompagnement, l'éducation, l'adaptation et l'inclusion des personnes en situation de handicap dont l'approche est spécifique.

Créée par des parents, l'Association ESSOR gère sous les autorités de financement et de contrôle l'Agence Régionale de santé et le Conseil Départemental, des établissements accueillant des enfants, adolescents et adultes en situation de handicap mental.

L'Association a contractualisé ses engagements dès le 15 juin 2020 dans le cadre de la signature d'un CPOM couvrant la période 2020-2024 avec ces deux autorités.

Son identité d'Association parentale lui confère une originalité dans la réalisation de ses missions auprès des personnes en situation de handicap accueillies dans ses établissements : mener un accompagnement personnalisé, promouvoir les intérêts des personnes en situation de handicap, défendre leurs droits.

Le droit à la vie a pour corollaire une réponse solidaire de la collectivité qui devra satisfaire aux besoins d'un enfant né ou devenu différent et ce tout au long de sa vie.

La famille confrontée à cette situation se pose alors les questions au sujet de l'avenir de son enfant. Elle s'interroge sur les structures et leur identité, sur les conditions d'accueil et sur les moyens mis en œuvre pour l'accompagner dans de bonnes conditions.

Elle se questionne sur la scolarité et la façon de l'aborder.

Au-delà, se pose aussi l'inclusion dans le monde du travail et dans la société en général.

A mesure qu'il grandit, les questions communes à tous les enfants, adolescents et adultes se posent avec une coloration particulière compte tenu du degré d'autonomie.

Comment par exemple, et avec qui, aborder la question de l'évolution et du vieillissement de son enfant, de sa sexualité, des étapes de stagnation inquiétantes qui succèdent à des progrès encourageants ?

Enfin, les parents, sont également confrontés à leur propre vieillissement. Cette évolution inéluctable peut alors être source d'angoisse sur l'avenir. Quelle solution pour leur enfant devenu âgé à son tour ? Quelles structures, quel accompagnement pour poursuivre sa vie en toute sérénité et sans rupture traumatisante ?

C'est l'ensemble de toutes ces étapes de la vie et de son déroulé qui mobilise l'Association. Ces quelques pages expriment l'espoir et la volonté d'engagements pour une amélioration continue de la qualité de vie des personnes accueillies.

Quels que soient ses handicaps et ses difficultés, tout être humain a une potentialité de dépassement, une énergie intérieure qui peuvent, à tout instant, être mobilisées. Il nous appartient de trouver comment et d'en poser les actes.

NOTRE HISTOIRE

Décembre 1965

Face à l'inexistence de structures spécialisées, L'ESSOR, Association régie par la loi du 1er juillet 1901 est fondée par un groupe de Parents confrontés à la situation de Handicap de leur Enfant.

Elle a pour but de favoriser l'éducation, l'épanouissement, la citoyenneté et l'insertion socioprofessionnelle des personnes, enfants, adolescents, adultes en situation de déficience intellectuelle.

Elle s'implique dans la défense de leurs droits et de leurs intérêts.

Février 1966

L'Association est autorisée à créer l'Institut Médico Pédagogique (IMP) à Yainville (Enfants)

Septembre 1970

Ouverture de l'Institut Médico Professionnel (Impro) au Trait (Adolescents)

Septembre 1983

Création d'un Centre d'Aide par le Travail (CAT) dans les locaux de Yainville, devenu Etablissement et Services d'Aide par le Travail (ESAT)

Mai 1990

Création d'un l'Atelier de Jour (ATJ) à Yainville (Adultes)

Septembre 1992

Création d'un Service d'Accompagnement à la Vie Sociale (SAVS)

Octobre 1996

Ouverture d'un Foyer d'Hébergement pour adultes à Duclair

Septembre 2005

Développement d'un deuxième pôle d'activité pour l'ESAT situé sur la zone industrielle de YAINVILLE

Janvier 2012

Emménagement dans le nouvel IME au TRAIT

Septembre 2016

Emménagement dans le nouvel ESAT au TRAIT

Septembre 2016

Emménagement du siège social au TRAIT

Novembre 2019

Réhabilitation de l'Atelier de jour

NOS VALEURS

L'ESSOR défend des valeurs auxquelles elle est fortement attachée. C'est avant tout, celles qui figurent dans la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, notamment dans son article premier : *"les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droit et en dignité"*.

Le handicap confère à la personne une altération plus ou moins importante de ses capacités qui l'empêche de conduire seule, temporairement ou durablement, sa vie.

Cette spécificité justifie la notion d'accompagnement et lui donne toute sa signification.

Dans cette optique, L'ESSOR, s'engage à respecter scrupuleusement la Charte des droits et libertés de la personne accueillie rappelée en annexe de l'Arrêté du 8 septembre 2003 et prévu par l'article L.311-4 du code de l'action sociale et des familles.

Par ailleurs, L'ESSOR adhère également, sans réserve, aux points fondamentaux de la « Charte pour la dignité des personnes handicapées mentales ».

La personne handicapée mentale bénéficie des droits reconnus à la personne humaine :

- ✓ **Droit à la vie**
- ✓ **Droit à l'éducation**
- ✓ **Droit au travail et à l'emploi**
- ✓ **Droit au logement**
- ✓ **Droit aux loisirs et aux sports**
- ✓ **Droit à la culture**

- ✓ **Droit à la santé**
- ✓ **Droit à des ressources décentes**
- ✓ **Droit de se déplacer librement**
- ✓ **Droit de vieillir dans la dignité**

La personne handicapée mentale remplit **les devoirs** auxquels tout citoyen est tenu.

Les obligations de la Société envers la personne handicapée mentale sont de lui donner les moyens adaptés à la nature et au degré de sa déficience qui lui permettent :

- ✓ D'exercer **ses droits** et d'accomplir **ses devoirs** ;
- ✓ De veiller à ce qu'elle soit reconnue et respectée ;
- ✓ De lui apporter la protection qui la mette à l'abri de toute exploitation.

NOS ENGAGEMENTS

La famille, l'enfant, l'adolescent, l'adulte, les professionnels, les administrateurs, les pouvoirs publics : chacun tient une place dont la particularité est de se fonder sur des engagements réciproques.

L'ESSOR, apporte aux familles les soutiens nécessaires pour rompre l'isolement, faire face aux difficultés et trouver des solutions adaptées. Leur participation est nécessaire dans toutes les instances pour défendre les intérêts des personnes handicapées. Il est indispensable de l'inciter à s'impliquer dans le projet de la personne accueillie. Il est essentiel également de l'informer sur les actions menées dans les établissements.

La personne en situation de handicap est unique et son projet de vie pourra se réaliser avec l'apport de l'aide nécessaire.

Dans ce but, chaque établissement ou service contribue à la réalisation du projet de vie et participe à la valorisation de la place de la personne en situation de handicap au sein de la société. Cet engagement passe par l'écoute et la prise en compte des besoins de **la personne accueillie**. Toutes les formes d'expression de la personne qu'elles soient individuelles ou collectives (CVS...) sont prise en compte pour l'associer à la démarche. La mise en œuvre effective de son projet personnalisé dans un cadre pluridisciplinaire contribue à son développement moral, physique et intellectuel et favorise son épanouissement et son autonomie.

Il est important de reconnaître l'engagement **des professionnels** dans l'accomplissement des missions de l'Association. Cette reconnaissance passe par la valorisation de leurs compétences professionnelles mais également par la prise en compte de formations nouvelles en lien avec l'évolution des besoins des personnes accueillies.

Cet engagement garantit la qualité de l'accompagnement inscrite dans une démarche d'amélioration continue.

Le développement de l'autonomie, la préparation aux changements et la valorisation permanente reposent sur la présomption de compétences partagées entre professionnels et bénévoles.

La continuité de l'accompagnement, le souci du respect de l'intimité, la délivrance de prestations de qualité, la préservation de l'espace privatif et des biens privés garantissent à la personne handicapée des conditions de vie dans la dignité.

L'ASSOCIATION ET SON ORGANISATION

UNE ORGANISATION EFFICIENTE ET OUVERTE

L'ESSOR est une Association qui agit de manière organisée, elle veut se donner les moyens d'une réponse structurée.

C'est en se montrant exigeante sur la méthodologie employée en son sein que l'Association conduira ses actions. La cohérence des projets des différents établissements et/ou service est une condition indispensable pour offrir le meilleur ensemble de prestations pour chaque usager concerné.

L'action de l'Association est globale et ne saurait être réduite à la gestion d'établissements et de services.

Tous les acteurs de l'Association : Administrateurs, Directeur Général Chefs de services, Professionnels, nommés pour mettre en œuvre ce projet, ont le devoir, de proposer au Conseil d'Administration les modifications qui leur apparaîtraient nécessaires. Nul ne peut s'écarter du Projet Associatif et du Projet de son Etablissement et de ses services, tels qu'ils sont arrêtés par les instances associatives, approuvés par les autorités administratives.

LE SOCLE STATUAIRE

Le fondement démocratique de l'Association repose sur une organisation efficiente liée au bon fonctionnement de ses instances statutaires que sont :

- L'Assemblée Générale
- Le Conseil d'Administration
- Le Bureau
- Les Administrateurs référents auprès des établissements

1- Le pôle administratif

Le pôle Administratif est une organisation technique de professionnels au service des Etablissements et/ou Service administrés et gérés par l'Association l'ESSOR

L'Administration Générale du pôle Administratif est chargée par délégation de mettre en œuvre techniquement les orientations politiques de l'Association.

Pour remplir sa mission il est composé de professionnels en nombre et compétences adaptés

Placée sous l'autorité du Directeur Général, les cadres opérationnels ou fonctionnels des Etablissements et des Services, reçoivent des fiches de postes, des lettres de délégations d'objectifs réactualisées chaque année.

2- Le Directeur Général

Il a pour mission :

La mise en œuvre des orientations politiques de l'Association ;

Le pilotage, l'animation, l'accompagnement, le soutien, l'évaluation et le contrôle des sites établissements d'accueil et d'accompagnement des publics bénéficiaires :

- L'animation et la gestion du pôle Administratif et la coordination des actions de ses collaborateurs.
- L'élaboration et le suivi des budgets.

Ses objectifs et ses missions sont définis par le Conseil d'Administration au sein duquel il propose les Projets des Etablissements et rend compte de ses évolutions comme celles de l'ensemble des Etablissements et des Services. Il reçoit sa délégation, sa fiche de poste et sa lettre d'objectifs du Bureau en la personne du Président.

1- Le partenariat avec les pouvoirs publics

Acteur de droit privé, l'Association L'ESSOR contribue à l'action publique.

Si elle n'agit pas dans le cadre d'une délégation de service public au sens strict, elle exerce des missions d'intérêt général ou collectif. L'Association est indépendante des pouvoirs publics pour la définition de ses objectifs associatifs, mais les actions qu'elle conduit sont généralement inscrites dans des politiques sociales, nationales, régionales ou départementales. Cela suppose une définition claire et partagée de la nature de sa relation avec les autorités publiques chargées de l'élaboration, de la mise en œuvre, du financement et du contrôle de ces politiques.

L'Association gérant des dispositifs d'intérêt général, L'ESSOR est soumise au contrôle des autorités compétentes et met tout en œuvre pour le faciliter et le rationaliser.

2- Le partenariat avec les autres acteurs de l'action sanitaire, sociale et médico-sociale

L'Association L'ESSOR établit des relations claires et loyales avec les Associations poursuivant sur les mêmes territoires des objectifs identiques. Lorsque cela est souhaitable, ces relations peuvent aller jusqu'à un partenariat organisé : constitution de réseaux informels ou formels pour coordonner les actions locales, création et gestion d'actions communes etc.

LES OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LA PERIODE 2020-2024

L'Association s'est fixée 6 objectifs prioritaires à mener durant la période de 2020 à 2024.

Objectif prioritaire N° 1

DEVELOPPER DES ORGANISATIONS ET PRATIQUES PERMETTANT DE STRUCTURER DES PARCOURS INCLUSIFS AVEC LES ACTEURS DU DROIT COMMUN ET LES RESSOURCES SANITAIRES, SOCIALES ET MEDICO-SOCIALES.

- Parcours scolaire inclusif : avec la création d'unité d'enseignement externalisé.
- Parcours inclusif vers et dans l'emploi : en développant des parcours individualisés d'accès à l'emploi.
- Vie dans la cité : poursuivre l'ouverture et l'intégration dans la cité.
- Organisation territoriale de l'offre : étude d'opportunité pour la création d'un dispositif d'accompagnement médico éducatif par la transformation de places IME.
- Dispositif d'orientation permanent : organiser l'accompagnement de situations individuelles pour les personnes notamment sans solution ou en risque de rupture.
- Parcours habitat inclusif : développer des réponses permettant l'accès au logement et à l'habitat inclusif.

Objectif prioritaire N° 2

REPENDRE AUX BESOINS IDENTIFIES DES PERSONNES ACCOMPAGNEES ET DE LEUR FAMILLE POUR UNE MOBILISATION AUPRES DES POUVOIRS DECISIONNAIRES.

- Réflexion sur transformation de deux chambres en place d'accueil ASE
- Passage en restauration traditionnelle du foyer d'hébergement et création d'une cuisine éducative

Objectif prioritaire N°3

ENGAGER UNE REFLEXION SUR LE VIEILLISSEMENT A PARTIR DES SITUATIONS OBSERVEES DANS LES ETABLISSEMENTS ET SERVICE.

Objectif prioritaire N°4

ASSURER LE DEVELOPPEMENT ET LA PERENNITE DE LA VIE ASSOCIATIVE PAR LA COMMUNICATION INTERNE ET EXTERNE
VALORISER LA TRIPLE EXPERTISE USAGER PROCHE, PROFESSIONNEL ET DEVELOPPER LA COMMUNICATION.

Objectif prioritaire N°5

SOUTENIR LE LIBRE CHOIX DANS LE CADRE D'UN ACCOMPAGNEMENT GLOBAL EN FAVORISANT L'AUTONOMIE.

Objectif prioritaire N°6

ADAPTER L'ORGANISATION AUX ENJEUX SOCIETAUX ET NOTAMMENT AU VIRAGE NUMERIQUE.

CONCLUSION

Notre volonté est de rompre l'isolement des familles, de susciter leur mobilisation et de développer la solidarité d'assurer une gestion saine et dynamique des établissements et service au regard du CPOM signé début 2020, de mettre en place un accompagnement adapté pour chaque personne accueillie, prenant en compte son histoire, ses besoins, ses attentes et celles de son représentant légal le cas échéant.

Ce projet donne la direction pour ces 5 années à venir. Nous resterons vigilants sur sa pertinence au regard de l'évolution du contexte et nous n'hésiterons pas à le réactualiser si besoin.

Notre Association s'appuie sur l'ensemble des acteurs et principalement sur l'implication des professionnels pour mener à bien l'ensemble de ces objectifs.

La personne en situation de handicap est au cœur de notre action militante et nous continuerons à œuvrer pour son épanouissement, son insertion et le développement de son autonomie au sein d'une société que nous voulons respectueuse des différences.